

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 24
Votants : 27
Pouvoirs : 3

Date convocation : 02/09/2026
Affichage : 02/09/2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ALLIER MARGERIDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le 9 septembre à 18H00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chastanier, conformément à la délibération n° 2026-129 du 17 juin 2026 ayant autorisé la tenue de la présente séance en un lieu différent du lieu habituel des réunions du Conseil communautaire, en session sous la présidence de Monsieur Marc OZIOL, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Pascal DELMAS, Claude SOLIGNAC, Florence VIGNAL, Yannick FABRE, Catherine ROCHEBLAVE, Philippe PIN, Jean-François COLLANGE, Guylène BLAES, Jean-Marc BOURRET, Bénédicte VARVAT, Marc OZIOL, Catou SERRE, Olivier ALLE, Delphine PEYRET, Henri PROUHEZE, Magali ROUX, Jean-Marie BOSCUS, Annie MAUREL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Alain LYON, Thierry LAFONT, Nathalie CONZE.

Absents excusés : Johanne TRIOULIER, Quentin BOYER, Sylvain BRUSA

Pouvoirs : Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL, Quentin BOYER à Jean-François COLLANGE. Sylvain BRUSA à Alain LYON

Secrétaire de séance : Bénédicte VARVAT

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2026

Il est proposé au conseil communautaire la décision modificative suivante :

- **Subventions diverses imputées sur un mauvais compte.**
 - 161 254.38 € ont été inscrits sur des compte **139111, 139118, 13913** au lieu des comptes **13111, 13118.1313**. Cela ne modifie pas l'équilibre budgétaire.
 - - 97 097.38 € au compte 139111
 - - 45 517.00 € au compte 139118
 - - 18 640.00 € au compte 13913
 - + 32 344.88 € au compte 13111 opération n° 2026012 Boulodrome
 - + 37 694.00 € au compte 13111 opération n° 155 SDA Naussac Fontanes
 - + 27 058.50 € au compte 13111 opération n° 161 Radio relève SIE Clamouse
 - + 32 995.00 € au compte 13118 opération n° 140 Sectorisation Langogne
 - + 12 522.00 € au compte 13118 opération n° 142 télérelève Langogne
 - + 18 640.00 € au compte 1313 opération n° 128 AEP 2016 Langogne
- **Assainissement Auroux reprise de l'opération n° 937**
 - Reprise d'une opération non déclarée en reste à réaliser (RAR) : + 19 681.48 €
- **Broyeur LUC création de l'opération n° 101**
 - Reprise d'une opération non déclarée en RAR : + 19 300.00 €
- **Recherche des PFAS dans les Boues de la station d'épuration de Langogne opération n° 2026004**
 - Modification de l'arrêté préfectoral donnant de nouvelles prescriptions, ajout de la recherche des TAFS + 2 220.00 € et de 52 PFAS dans les boues d'épuration + 12 120.00 €

- **Réfection de la rue des Chauvets Langogne opération n° 2026005**
 - Ajournement des travaux pour 2026 : - 25 650.00 €
- **Installation de systèmes de traitement AEP CCHAM opération n° 2026010**
 - + 49 428.52 € après les derniers devis du SDEE suite aux modifications demandées (Poste UV au lieu de poste Javel)
- **Mise en place de télésurveillance et sectorisation CCHAM opération n° 2026011**
 - + 15 000.00 € suite à l'épisode survenu sur la commune de Bel Air Val d'Ance, manque d'eau au réservoir de Saint Symphorien et citernage. Nécessité de mieux connaître la répartition des consommations (4 jours pour trouver une fuite !).
- **Avenue Joffre à Langogne opération n° 2026003 (reprogrammation pour 2027-2028)**
 - Ajournement partiel 2026 – 65 000.00 €
- **Conduite Beaurecueil / Saint Bonnet de Montauroux opération n° 2026013 (Attente du schéma directeur AEP)**
 - Ajournement – 18 000.00 €
- **Assainissement les Salles d'Auroux opération n° 2026014**
 - Rectification des coûts d'étude – 10 500.00 €
- **Chams opération n° 2026015 (reprogrammation pour 2027)**
 - Ajournement 2026 – 20 000.00 €. Il reste 6 120.27 € inscrit au budget pour le financement partiel de l'étude.
- **Diagnostic permanent Langogne opération n° 2026002**
 - Résultat de l'appel d'offres + 6 000.00 €
- **Etude du mode de gestion création de l'opération n°2026016**
 - Création d'une nouvelle opération n° 2026016 + 15 400.00 €

Ces décisions modificatives sont synthétisées dans le tableau suivant :

Recettes d'investissements

Opération	Désignation	Montant BP	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Montant budget après DM
	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	97 097.38 €	-97 097.38 €		- €
	Sub. équipt cpte résult. Autres	45 517.00 €	-45 517.00 €		- €
	Sub. équipt cpte résult. Départements	18 640.00 €	-18 640.00 €		- €
	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau			97 097.38 €	97 097.38 €
2026012	Boulodrome			32 344.88 €	
155	SDA Sie de la Clamouse			37 694.00 €	
161	Radio relève SIE de la Clamouse			27 058.50 €	
	Sub. équipt cpte résult. Autres			45 517.00 €	45 517.00 €
140	Sectorisation Langogne			32 995.00 €	
142	Télérelève Langogne			12 522.00 €	
	Sub. équipt cpte résult. Départements			18 640.00 €	18 640.00 €
128	Annuité CD 48 sur travaux AEP de 2016			18 640.00 €	
	TOTAUX	161 254.38 €	-161 254.38 €	161 254.38 €	161 254.38 €

Dépenses d'investissements

Opération	Désignation	Montant BP	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Montant budget après DM
937	Assainissement Auroux rue de l'Eglise			19 681.48 €	19 681.48 €
101	Broyeur LUC			19 300.00 €	19 300.00 €
2026004	Recherche des PFAS Boues STEP Langogne	10 320.00 €		14 340.00 €	24 660.00 €
2026005	Réfection de la rue des Chauvets	30 000.00 €	- 25 650.00 €		4 350.00 €
2026010	Installation de système de traitement	92 300.00 €		49 428.52 €	141 728.52 €
2026011	Mise en place de télésurveillance et télégestion	77 100.00 €		15 000.00 €	92 100.00 €
2026003	Avenue Joffre	70 000.00 €	-65 000.00 €		5 000.00 €
2026013	Conduite Beaurecueil Saint Bonnet	18 000.00 €	- 18 000.00 €		- €
2026014	Assainissement les Salles	18 000.00 €	-10 500.00 €		7 500.00 €
2026015	Chams	26 120.27 €	-20 000.00 €		6 120.27 €
2026002	Diagnostic permanent Langogne	185 000.00 €		6 000.00 €	191 000.00 €
2026016	Etude du mode de gestion	- €		15 400.00 €	15 400.00 €
TOTAUX		526 840.27 €	-139 150.00 €	139 150.00 €	526 840.27 €

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, **DECIDE, à l'unanimité** :

D'APPROUVER les mouvements de crédits tels présentés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le président de la communauté à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions modificatives ;

Le Secrétaire de séance



Au registre, sont les signatures,
 Pour copie conforme,
 Au siège de la Communauté de
 Communes du Haut-Allier Margeride
 Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.